

Fin 2018, en France métropolitaine, près de 960 000 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) sont parents d'au moins un enfant de moins de 25 ans vivant dans leur ménage (soit 44 % des bénéficiaires). Parmi eux, 700 000 ont au moins un enfant âgé de moins de 12 ans. L'accueil des enfants de moins de 12 ans est un obstacle important à l'insertion professionnelle : ainsi, 30 % des parents d'enfants de moins de 12 ans bénéficiaires du RSA ou de l'ASS, sans emploi et qui en recherchent un, se déclarent limités dans leurs recherches par des problèmes de garde d'enfant. Cette part atteint 39 % pour les mères. Parmi celles qui sont sans emploi et n'en recherchent pas mais souhaitent travailler, 66 % expliquent leur retrait du marché du travail par cette raison.

## Les parents bénéficiaires du RSA ou de l'ASS sont plus souvent à la tête d'une famille monoparentale ou nombreuse

Fin 2017, en France, 2,5 millions de bénéficiaires<sup>1</sup> ont perçu l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou le revenu de solidarité active (RSA), les deux principaux minima sociaux concernant les personnes en âge de travailler sans être entravées dans leur insertion professionnelle par l'existence d'un handicap. Pour près de 85 % d'entre eux, il s'agit du RSA<sup>2</sup> (voir fiche 22). Parmi les bénéficiaires du RSA et de l'ASS, d'après l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) réalisée par la DREES fin 2018 (voir annexe 1.1), 1,1 million sont, à cette date, parents d'au moins un enfant âgé de moins de 25 ans vivant dans leur ménage, dont 959 000 en France métropolitaine (687 000 mères et 271 000 pères)<sup>3</sup>.

La monoparentalité est beaucoup plus fréquente parmi les parents bénéficiaires du RSA ou de l'ASS que parmi l'ensemble des parents âgés de 18 à 65 ans : 54 % des parents bénéficiaires sont des parents de famille monoparentale, contre 14 % de l'ensemble des parents (tableau 1). Parmi eux,

neuf parents sur dix sont des mères. Les mères de famille monoparentale représentent ainsi 49 % des parents bénéficiaires du RSA ou de l'ASS, et l'ensemble des mères 72 %.

Par ailleurs, les parents bénéficiaires sont nettement plus souvent que les autres à la tête d'une famille nombreuse : 32 % d'entre eux ont trois enfants ou plus, contre 19 % de l'ensemble des parents. Le dernier enfant à charge des parents bénéficiaires est aussi plus jeune : le benjamin a moins de 3 ans dans un cas sur quatre (contre un peu plus d'un cas sur cinq pour l'ensemble des parents âgés de 18 à 65 ans), il est âgé de moins de 6 ans dans un cas sur deux (contre quatre cas sur dix pour l'ensemble des parents) et, dans trois cas sur quatre, il a moins de 12 ans (contre un peu plus de six cas sur dix pour l'ensemble des parents). 680 000 bénéficiaires du RSA non majoré, 120 000 bénéficiaires de l'ASS et 180 000 bénéficiaires du RSA majoré<sup>4</sup> sont parents d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans leur ménage<sup>5</sup> (graphique 1). Le RSA majoré étant par définition versé aux parents de famille monoparentale<sup>6</sup>, la part le percevant parmi les parents bénéficiaires

1. Les bénéficiaires sont les allocataires et, dans le cas du RSA, leur éventuel conjoint.

2. Les cas de cumul entre le RSA et l'ASS sont possibles mais relativement rares. Dans l'enquête BMS 2018, 1,4 % des bénéficiaires du RSA ou de l'ASS fin 2017 cumulent les deux prestations.

3. Cette fiche se restreint à la France métropolitaine afin de mener les comparaisons avec l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee et avec l'édition précédente (2012) de l'enquête BMS.

4. La somme des trois effectifs dépasse 960 000 en raison des parents qui cumulent le RSA et l'ASS.

5. Parmi les bénéficiaires du RSA majoré, on compte 32 000 parents eux-mêmes âgés de moins de 25 ans.

6. Ou aux futurs parents de famille monoparentale, dans le cas de femmes enceintes.

est deux fois plus élevée (18 %) que parmi l'ensemble des bénéficiaires. Parmi les parents bénéficiaires du RSA majoré, la part de ceux dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 3 ans est 2,5 fois plus élevée que celle observée pour les parents bénéficiaires du RSA non majoré (52 % contre 21 %) et plus de quatre fois plus élevée que celle des parents bénéficiaires de l'ASS (12 %). La majoration du RSA est, en effet, accordée pour un

an et peut être prolongée jusqu'aux 3 ans de l'enfant le plus jeune.

### Les mères sont plus éloignées du marché du travail, en particulier quand leur benjamin a moins de 12 ans

Les parents bénéficiaires du RSA ou de l'ASS se déclarent en premier lieu au chômage (47 % d'entre eux) [tableau 2]. L'inactivité<sup>7</sup> est également

**Tableau 1** Situation familiale des parents bénéficiaires de minima sociaux

	Parents bénéficiaires d'un minimum social				Ensemble des parents âgés de 18 à 65 ans <sup>1</sup>
	ASS	RSA majoré	RSA non majoré	Ensemble	
En couple	66	10	53	46	86
En famille monoparentale	34	90	47	54	14
<i>Part des femmes parmi les parents en famille monoparentale</i>	77	97	89	91	80
En famille nombreuse <sup>2</sup>	29	30	33	32	19

ASS : allocation de solidarité spécifique. RSA : revenu de solidarité active.

1. Personnes de référence ou conjoints du ménage.

2. Au moins trois enfants.

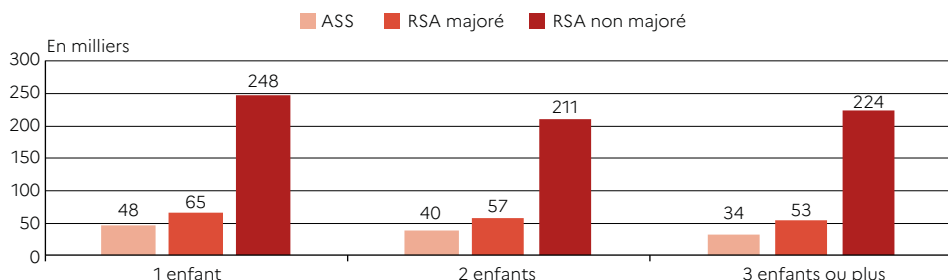
**Note >** La situation familiale est celle du quatrième trimestre 2018. Ainsi, 10 % des bénéficiaires du RSA majoré fin 2017, parents d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans leur ménage fin 2018, vivent en couple fin 2018. Le fait d'être bénéficiaire du RSA majoré fin 2017 signifie que le bénéficiaire est un parent en famille monoparentale (ou futur parent seul, en cas de grossesse) à cette date.

**Lecture >** 47 % des bénéficiaires du RSA non majoré au 31 décembre 2017, parents fin 2018, sont des parents de famille monoparentale à cette date. Parmi ces parents seuls, 89 % sont des femmes.

**Champ >** Parents âgés de 18 à 65 ans d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans leur ménage fin 2018, bénéficiaires du RSA ou de l'ASS fin 2017, en France métropolitaine ; parents âgés de 18 à 65 ans d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans leur ménage fin 2018, en France métropolitaine.

**Sources >** DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018 ; Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018.

**Graphique 1** Effectifs de bénéficiaires selon le minimum social perçu et le nombre d'enfants de moins de 25 ans



ASS : allocation de solidarité spécifique. RSA : revenu de solidarité active.

**Lecture >** 224 000 bénéficiaires du RSA non majoré fin 2017 ont trois enfants ou plus vivant dans leur ménage fin 2018.

**Champ >** Parents âgés de 18 à 65 ans d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans leur ménage fin 2018, bénéficiaires du RSA ou de l'ASS fin 2017, en France métropolitaine.

**Source >** DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

7. Le statut d'activité (en emploi, au chômage ou inactif) est déclaratif dans l'enquête BMS. Il ne s'agit pas de l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT).

très présente : elle concerne 42 % des mères et 13 % des pères. Les mères en couple se déclarent plus souvent inactives que les mères de famille monoparentale, quel que soit l'âge du benjamin. Seuls 19 % des parents bénéficiaires du RSA ou de l'ASS occupent un emploi : c'est le cas de 28 % des hommes et de 16 % des femmes. Les mères dont le plus jeune enfant a moins de 12 ans<sup>8</sup> se déclarent le moins en emploi : dans 14 % des cas, contre 20 % lorsque leur benjamin est âgé de 12 ans ou plus.

À l'inverse, les pères bénéficiaires de minima sociaux déclarent plus souvent être en emploi lorsque leurs enfants sont plus jeunes : 31 % des pères dont le benjamin a moins de 12 ans déclarent occuper un emploi, contre 19 % lorsqu'il a 12 ans ou plus. Ces derniers étant plus âgés que les autres (plus de 35 % d'entre eux ont 55 ans ou plus, contre 13 % des pères d'enfants plus jeunes), il est possible qu'ils connaissent, comme c'est souvent le cas pour les seniors, une situation plus difficile sur le marché du travail.

### Les pères sans emploi déclarent beaucoup moins que les mères un problème de mode de garde

La garde des enfants représente un coût financier ou mobilise du temps des parents ou de leurs proches. Elle peut donc venir entraver l'insertion professionnelle des parents, en particulier pour les bénéficiaires de l'ASS ou du RSA, qui disposent de ressources limitées. Elle constitue l'un des deux principaux freins à la recherche d'emploi, déclarés par les parents sans emploi et en recherchant un, après les difficultés de transport<sup>9</sup> et à égalité avec les problèmes de santé. Ce frein est d'autant plus fort que les enfants sont jeunes. Ainsi, seulement 13 % des parents dont le benjamin a 12 ans ou plus citent la garde des enfants comme l'un des deux principaux freins à la recherche d'emploi, contre 30 % pour les parents dont le benjamin a moins de 12 ans.

Sur le champ des parents d'enfant(s) de moins de 12 ans, ce frein est beaucoup plus important pour les mères que pour les pères : 39 % des

**Tableau 2** Statut d'activité des parents bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), selon l'âge du plus jeune enfant

		En %				
		Actif occupé	Chômeur	Inactif	Ensemble	Effectifs (en nombre)
Pères dont le plus jeune enfant a moins de 12 ans		31	57	12	100	195 000
Pères dont le plus jeune enfant a 12 ans ou plus		19	65	16	100	76 000
<b>Ensemble des pères bénéficiaires</b>		<b>28</b>	<b>59</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>271 000</b>
Mères dont le plus jeune enfant a moins de 12 ans	en couple	12	36	52	100	181 000
	en famille monoparentale	16	43	41	100	323 000
	ensemble	14	40	45	100	504 000
Mères dont le plus jeune enfant a 12 ans ou plus	en couple	20	43	38	100	45 000
	en famille monoparentale	20	50	29	100	138 000
	ensemble	20	48	31	100	183 000
<b>Ensemble des mères bénéficiaires</b>		<b>16</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>100</b>	<b>687 000</b>
<b>Ensemble des parents bénéficiaires</b>		<b>19</b>	<b>47</b>	<b>34</b>	<b>100</b>	<b>959 000</b>
<b>Ensemble des bénéficiaires sans enfant</b>		<b>16</b>	<b>63</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>1 245 000</b>

**Note** > Les pères de famille monoparentale sont trop peu nombreux pour être distingués.

**Lecture** > Parmi les bénéficiaires du RSA ou de l'ASS fin 2017, 28 % des pères et 16 % des mères ont un emploi fin 2018.

**Champ** > Bénéficiaires du RSA ou de l'ASS fin 2017 âgés de 18 à 65 ans fin 2018, en France métropolitaine.

**Source** > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

8. Les nombres de mères d'enfant(s) de moins de 3 ans ou de moins de 6 ans sont trop réduits pour permettre cette même analyse croisant l'âge du plus jeune enfant et le statut d'activité déclaré.

9. Qu'il s'agisse de l'absence de moyen de transport ou du problème du coût des transports.

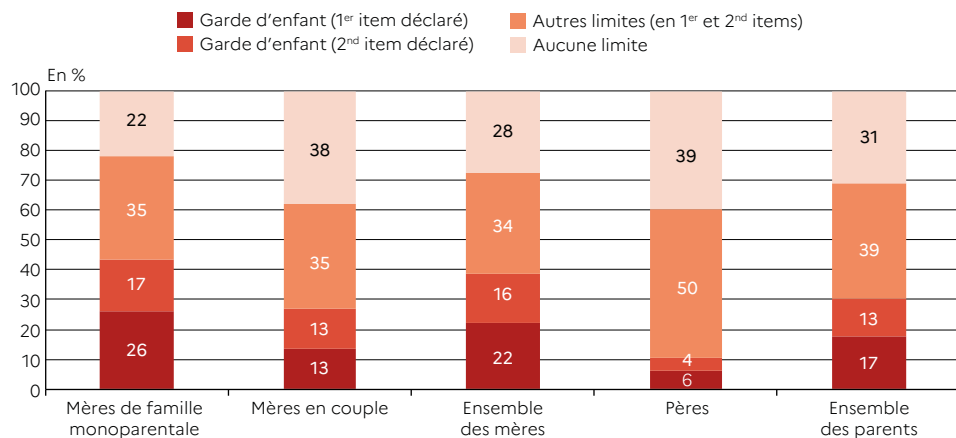
mères se déclarent limitées dans leur recherche d'emploi pour cette raison contre 10 % des pères (graphique 2). Ce frein concerne beaucoup plus fréquemment les mères seules (44 %) que celles en couple (27 %). De plus, lorsque la garde d'enfant constitue un facteur limitant la recherche d'emploi, elle représente très souvent l'obstacle principal pour les mères, alors qu'elle est un frein arrivant en troisième position des obstacles principaux pour les pères. Ces derniers évoquent plus souvent des difficultés liées au transport ou à la santé.

Enfin, parmi les 181 000 parents d'au moins un enfant de moins de 12 ans, bénéficiaires du RSA ou de l'ASS, sans emploi et qui n'en recherchent pas mais en souhaitent un, neuf sur dix sont des mères. 61 % d'entre eux (et 66 % des mères) évoquent la garde d'enfant comme l'un des deux premiers motifs en raison desquels ils ne cherchent pas d'emploi ; 48 % la citent même comme la raison principale.

### Les mères d'enfants de moins de 3 ans sont les plus confrontées aux problèmes de garde

Pour la moitié des mères d'enfant(s) de moins de 12 ans, bénéficiaires du RSA ou de l'ASS, sans emploi et qui en recherchent un ou en souhaitent un, la question de l'accueil des enfants constitue une difficulté d'insertion professionnelle (tableau 3). Ces difficultés sont évidemment renforcées quand l'enfant est en bas âge. Deux tiers des mères d'enfant(s) de moins de 3 ans sans emploi et bénéficiaires du RSA ou de l'ASS citent la garde comme une limite à la recherche d'un emploi ou comme motif de non-recherche d'emploi. En particulier, parmi les femmes bénéficiaires qui ne recherchent pas d'emploi mais en souhaitent un, 80 % des mères d'enfant(s) en bas âge mentionnent l'accueil des enfants pour expliquer leur absence de démarche de recherche d'emploi, contre 44 % des mères dont le benjamin est âgé de 6 à 11 ans. De même, les mères qui n'ont pas d'emploi et qui

#### Graphique 2 Limites à la recherche d'emploi déclarées par les parents d'enfants de moins de 12 ans bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), sans emploi et en cherchant un, selon leur situation familiale



**Notes >** Les pères de famille monoparentale sont rares et ne peuvent être distingués. Les autres motifs de limite proposés sont le coût de la correspondance (timbres, téléphone, emails), l'absence de moyen de transport, le coût des transports, l'absence de vêtements convenables, des problèmes de santé, des problèmes familiaux, des difficultés à parler ou à comprendre la langue française et d'autres raisons (sans précision).

**Lecture >** Fin 2018, parmi les parents d'au moins un enfant de moins de 12 ans qui étaient bénéficiaires du RSA ou de l'ASS fin 2017 et qui sont sans emploi et en recherchent un fin 2018, 22 % des mères et 6 % des pères citent la garde d'enfant comme limite principale à leur recherche d'emploi.

**Champ >** Parents âgés de 18 à 65 ans d'enfant(s) de moins de 12 ans vivant dans leur ménage, sans emploi et qui en recherchent un fin 2018, bénéficiaires du RSA ou de l'ASS fin 2017, en France métropolitaine.

**Source >** DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

en recherchant un déclarant dans 49 % des cas être limitées dans leur recherche en raison d'un problème de garde quand leur benjamin a moins de 3 ans, alors qu'elles ne sont plus que 34 % quand leur plus jeune enfant a entre 6 et 11 ans. La limitation est d'autant plus forte que la fratrie est grande. La garde des enfants constitue par exemple un motif de retrait du marché du travail d'autant plus cité par les mères qui ne recherchent pas d'emploi mais en souhaitent un que leur nombre d'enfants est élevé (78 % des mères de trois enfants<sup>10</sup> ou plus contre 54 % pour les mères d'enfant unique).

Parmi les mères d'enfant(s) de moins de 12 ans sans emploi et à la recherche d'un emploi, celles qui sont en famille monoparentale déclarent dans 44 % des cas que la garde d'enfant est un obstacle à leur recherche contre 27 % de celles qui vivent en couple. En revanche, pour les mères ne recherchant pas d'emploi mais en souhaitant un, il n'y a pas de différence notable entre celles vivant seules et celles en couple. Parmi les mères sans emploi mais en cherchant un ou en souhaitant un, celles en famille monoparentale déclarent plus souvent rechercher un emploi que les mères vivant en couple (62 % contre 48 %).

**Tableau 3** Part des mères bénéficiaires sans emploi invoquant la garde d'enfant comme frein à leur insertion professionnelle

En %

	Recherche un emploi		Ne recherche pas d'emploi mais en souhaite un		Ensemble		
	Part de l'ensemble	Part déclarant que la garde est une limite dans la recherche	Part de l'ensemble	Part déclarant que la garde est un motif de non-recherche d'emploi	Effectifs (en nombre)	Part de l'ensemble	Part déclarant que la garde constitue une difficulté pour leur insertion professionnelle
<b>Âge du plus jeune enfant</b>							
Moins de 3 ans	46	49	54	80	165 000	100	66
De 3 à 5 ans	61	35	39	67	157 000	100	47
De 6 à 11 ans	65	34	35	44	182 000	100	38
<b>Nombre d'enfants</b>							
1 enfant	67	34	33	54	152 000	100	41
2 enfants	64	42	36	60	169 000	100	49
3 enfants ou plus	37	40	63	78	183 000	100	64
<b>Situation familiale</b>							
En couple	48	27	52	66	181 000	100	47
En famille monoparentale	62	44	38	66	323 000	100	52
<b>Ensemble</b>	<b>57</b>	<b>39</b>	<b>43</b>	<b>66</b>	<b>504 000</b>	<b>100</b>	<b>50</b>

**Note >** Les motifs pris en compte sont ceux cités en première ou en seconde raison principale.

**Lecture >** Parmi les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et du revenu de solidarité active (RSA) au 31 décembre 2017, mères sans emploi et qui en recherchent un ou en souhaitent un et ayant un seul enfant (de moins de 12 ans) fin 2018, 67 % recherchent un emploi fin 2018 et, parmi elles, 34 % déclarent être limitées dans leur recherche d'emploi par la garde d'enfant.

**Champ >** Mères âgées de 18 à 65 ans d'enfant(s) de moins de 12 ans vivant dans leur ménage, sans emploi et qui en recherchent un ou en souhaitent un fin 2018, bénéficiaires du RSA ou de l'ASS fin 2017, en France métropolitaine.

**Source >** DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

10. Dont au moins un enfant a moins de 12 ans.

Pour les mères en couple, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale se traduit en effet davantage par un retrait du marché du travail que pour les mères de famille monoparentale.

En 2018 comme en 2012<sup>11</sup>, la garde des enfants est un frein au retour à l'emploi pour près de quatre mères sur dix sans emploi ayant un benjamin de moins de 12 ans quand elles recherchent un emploi et pour deux mères sur trois quand elles n'en recherchent pas mais en souhaitent un. Les évolutions sont toutefois différentes selon la configuration familiale. En particulier, en 2018, parmi les mères sans emploi mais en cherchant un ou en souhaitant un, les mères de trois enfants ou plus et les mères de famille monoparentale

citent beaucoup plus souvent la garde d'enfant comme un frein à l'emploi (+7 points de pourcentage dans les deux cas par rapport à 2012), que ce soit un frein dans les démarches quand elles recherchent un emploi ou comme motif de non-recherche. Comme dans l'ensemble de la population, ces mères sont moins diplômées que les autres. De ce fait, elles occupent plus fréquemment des emplois peu qualifiés, qui sont de plus en plus souvent associés à des horaires atypiques, irréguliers ou imprévisibles. Cette évolution est difficilement compatible avec une conciliation des vies familiale et professionnelle, et ce d'autant plus pour les familles monoparentales pour lesquelles l'absence de conjoint rend plus ardues les possibilités d'arrangement. ■

#### Pour en savoir plus

- > **Acs, M., Frel-Cazenave, E., Lhommeau, B.** (2014, février). Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ? DREES, *Études et Résultats*, 874.
- > **Algava, É., Bloch, K., Robert-Bobée, I.** (2021, septembre). Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses. Insee, *Insee Focus*, 249.
- > **Lambert, A., Langlois, L.** (2022, avril). Horaires atypiques de travail : les femmes peu qualifiées de plus en plus exposées. Ined, *Population & Sociétés*, 599.

11. Date de l'édition précédente de l'enquête BMS.